

de cette impasse, il fallait des solutions nouvelles, audacieuses, de type socialiste.

L'évolution de la situation internationale, les succès technologiques et économiques remportés par l'U.R.S.S., l'adoption des principes de l'économie planifiée par un nombre croissant de pays, ont encore renforcé cette idée.

Cette campagne pour les « réformes de structure » a incontestablement nourri la confiance des travailleurs en leurs propres forces, et sapé — peut-être même exagérément — leur respect pour la force de l'adversaire. Elle créa un climat dans lequel pouvaient naître des luttes de grande ampleur, pour la prise en main de l'économie et de l'Etat. Sans aucun doute, ce climat ne s'est-il pas créé dans tout le pays (la campagne de propagande pour les réformes de structure n'a été menée en Flandre que par les seules forces socialistes de gauche, cependant fort réduites), ni dans toutes les couches de la classe ouvrière, ni même dans toutes les régions industrielles. Il reste, en gros, le propre d'une avant-garde. Mais cette avant-garde est suffisamment ample et suffisamment liée à la classe pour pouvoir l'entraîner dans la bataille. Cette avant-garde est décidée à se battre, et depuis plusieurs années cherche une ouverture dans cette perspective.

La lente radicalisation de la classe ouvrière belge commença avec la grève des métallurgistes de l'été 1957, sous le gouvernement de coalition Van Acker, et contre la volonté de la direction de droite du PSB et de la FGTB. Elle s'est poursuivie par une discussion violente ouverte au sein du PSB dès le lendemain de son échec électoral du 1^{er} juin 1958, discussion qui aboutit à l'adoption du programme des « réformes de structure », ce qui obligea le PC, à son tour, à adopter un programme similaire. Puis vint, en février 1959, la grève du Borinage pour protester contre la fermeture des charbonnages, grève qui s'étendit rapidement dans tout le Hainaut. Quelques semaines plus tard, ce fut la grève de 24 heures des ouvriers de Gand pour protester contre la fermeture des usines de textile. Fin 1959 fut préparée une grève générale de 24 heures, le 29 janvier 1960, pour un programme de revendications immédiates (notamment le double pécule de salaires pour la deuxième semaine de congé payé), ce fut une véritable répétition générale suivie, le 29 mars 1960, d'une manifestation nationale de protestation des agents des services publics contre des menaces de sanction pour faits de grève. Le 29 mai 1960 fut célébré à Bruxelles, par un immense cortège de 150.000 personnes, le 75^e anniversaire de la fondation du Parti Ouvrier Belge. En automne et en hiver 1960 enfin, eut lieu une discussion politique au sein du PSB sur les questions de politique étrangère et militaire qui révéla un renforcement sérieux de l'aile gauche, hostile à l'OTAN, favorable au désarmement nucléaire unilatéral.

Quant à la « loi unique » elle-même, elle se heurta dès le début à l'hostilité violente de la classe ouvrière toute entière.

II. DE LA « LOI UNIQUE » A LA GREVE DU 20 DECEMBRE

Au lendemain des événements du Congo de juillet-août 1960, une violente agitation réactionnaire s'était emparée de certains milieux petits-bourgeois de la capitale belge. Se trompant sur l'état d'esprit

des travailleurs — qui dans les bassins industriels, avaient admirablement résisté à la pression chauvine — Eyskens crut le moment venu pour lancer son programme d'austérité. Après un remaniement ministériel, la « loi unique » fut mise en chantier.

Elle était, en fait, le résultat de laborieux marchandages. L'aile « gauche » du gouvernement, composée de démocrates-chrétiens supposés représenter les syndicats chrétiens, ne voulut pas accepter sans contre-partie les charges nouvelles imposées aux travailleurs. Cette contre-partie consista en quelques impôts supplémentaires à charge de la bourgeoisie petite et moyenne. De ce fait, la « loi unique » fit contre elle l'unanimité de toute l'opinion publique et de toutes les classes sociales. Seuls les monopoles, holdings et banques, ainsi que certains secteurs de la grande industrie (surtout industrie lourde et industrie d'exportation), reçurent la promesse de nouvelles subventions et de nouvelles détaxations, à financer par les sacrifices imposés aux travailleurs et à certaines couches bourgeoises.

La droite social-démocrate crut qu'il était possible d'unifier ce courant d'opposition contre la « loi unique » à des fins électorales. Elle réclama donc une rapide dissolution des Chambres. Elle eut, en fait, le secret désir de voir la « loi unique » rapidement votée et ses méfaits supportés par la population avant les élections, spéculant ainsi sur une lourde défaite électorale des partis gouvernementaux. Cependant, sa campagne d'information — « L'Opération Vérité » — alerta une partie des travailleurs et offrit à l'avant-garde l'occasion d'agir qu'elle recherchait depuis longtemps.

Les aspects les plus réactionnaires de la « loi unique » furent :

a) L'accroissement de la fiscalité indirecte, qui frappe surtout les consommateurs, c'est-à-dire les travailleurs ;

b) L'accroissement uniforme de la taxe professionnelle qui remplace une partie des subsides au fonds des communes, et qui augmenterait donc dans la même proportion l'impôt sur le revenu payé par les travailleurs et l'impôt payé par les capitalistes ;

c) Les mesures de régression sociale aux dépens de certaines catégories d'agents des services publics (surtout : ouvriers et employés communaux, cheminots, locataires d'habitations à bon marché, etc.), soit par l'augmentation des retenues sur les salaires, soit par le relèvement de l'âge de la pension.

d) Le remplacement de l'assurance-chômage par un système hybride dans lequel une période dite « d'assistance » succéderait à une période « d'assurance », sous réserve de contrôle des revenus du ménage et d'autres tracasseries, qui rappellent aux travailleurs la dégradante enquête sur « l'état de besoin » que ceux-ci connurent naguère.

e) Des menaces nettes — mais pas encore précisées — sur l'assurance-maladie-invalidité, qui tendraient notamment à supprimer le remboursement des « petits risques ».

Un examen de ces mesures indiquait cependant qu'elles frapperaient l'ensemble des travailleurs de manière différente et très inégale :

— certaines catégories minoritaires (communaux, cheminiers, personnel enseignant, chômeurs, etc.) subiraient tout de suite ou à brève échéance une réduction de leur pouvoir d'achat ;